

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 DECEMBRE 2009

DELIBERATION

OBJET : Taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2010

Rapporteur : Ronan LATIMIER

Il est proposé de fixer en 2010 les taux d'imposition comme suit :

	Taux d'imposition 2009	Taux d'imposition 2010
- Taxe d'habitation :	17,34 %	17,34 %
- Foncier bâti	30,83 %	30,83 %
- Foncier non bâti	44,22 %	44,22 %

Compte tenu de l'estimation de l'évolution des bases, le produit des trois taxes sera le suivant :

- Taxe d'habitation :	25.374.000 x 17,34 % =	4.399.852 €
- Foncier bâti	19.353.000 x 30,83 % =	5.966.530 €
- Foncier non bâti	177.000 x 44,22 % =	78.270 €
		<hr/>
		10.444.652 €

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette proposition à la majorité de vingt sept voix pour et six voix contre

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjointe déléguée aux ressources humaines

Marie-Bernadette LE NEVE.